

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Nombre de membres

en exercice	38
présents	22
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	8
Absents	8
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

14 octobre 2022

Date d'affichage

25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Muriele ELEGANTINI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI.

Absents ayants donné pouvoir: Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Julien PAOLINI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI à André ROCCHI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Philippe SUSINI à Jacques BARTOLI.

Absents: Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Jean Noël GUIDICI, Lisa FRANCISCI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Marlène GIUDICELLI.

Délibération n° 4522 Objet : Demande de financement acquisition bacs tri tranche 5

(Annule et remplace la délibération n° 6621 du 10 décembre 2021

Le Président expose au Conseil Communautaire que ce dernier avait délibéré le 10 décembre 2021 dans le but de procéder à l'acquisition de bacs de tri et d'OM et en avait voté le plan de financement pour un montant estimatif de 150 000 €HT, ce afin de poursuivre l'action de facilitation du geste de tri sur l'ensemble du territoire.

Le plan de financement voté était le suivant :

- Collectivité de Corse 40 % soit..... 60 000 €
- Office de l'Environnement 40% soit..... 60 000 €
- CCFC 20% soit..... 30 000 €

L'arrêté de financement de la Collectivité de Corse a été octroyé à la CCFC le 03 mai 2022, cependant l'Office de l'Environnement après examen du dossier (déposé en mars 2022), nous a informé en date du 11 octobre 2022 que l'assiette prise en compte pour sa part de financement ne porterait que sur 117 700€. En effet, le financement de l'OEC ne porte désormais plus sur les bacs OM mais uniquement sur les bacs de tri.

En conséquence, l'OEC demande à la CCFC de délibérer à nouveau en tenant compte de l'aide modifiée s'élevant à 47 080€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant estimatif de l'opération :150 000€ HT

- Collectivité de Corse 40 % soit..... 60 000 €
- Office de l'Environnement 31.4% soit..... 47 080 €
- CCFC 28.6% soit.....42 920 €

- d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

- d'autoriser le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président